



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1, 2.3, 2.4, 2.6 et 3.1

**Numéro de la demande :** 2016-6798  
**Demande :** Nouvelle préparation commerciale; nouvelle combinaison de principes actifs de qualité technique, modifications de la garantie, de la nature et de la proportion des produits de formulation, et des doses d'application  
**Produit :** Herbicide GF-3538  
**Numéro d'homologation :** 33028  
**Principes actifs (p.a.) :** Fluroxypyr (présent sous forme d'ester de 1-méthylhepthyle) et pyroxsulam  
**Numéro de document de l'ARLA :** 2856259

### Objet de la demande

La présente demande vise à homologuer l'herbicide GF-3538, qui contient une nouvelle combinaison de principes actifs (le fluroxypyr, présent sous forme d'ester de 1-méthylhepthyle, et le pyroxsulam) pour une utilisation sur le blé (blé de printemps, blé dur et blé d'hiver) dans les provinces des Prairies et l'intérieur de la Colombie-Britannique.

### Évaluation des propriétés chimiques

L'herbicide GF-3538 se présente sous forme d'émulsion en suspension contenant du fluroxypyr (sous forme d'ester de 1-méthylhepthyle) à 113,5 g/L et de pyroxsulam à 12,8 g/L. Cette préparation commerciale a une densité de 1,0076 g/ml et un pH de 5,02. Les données chimiques requises pour l'herbicide GF-3538 ont été fournies et examinées et elles ont été jugées acceptables.

### Évaluation des risques pour la santé

L'herbicide GF-3538 présente une faible toxicité aiguë par voies orale et cutanée et par inhalation chez le rat. La préparation est considérée comme un irritant oculaire ou cutané léger chez le lapin. C'est un sensibilisant cutané chez la souris.

L'utilisation de l'herbicide GF-3538 sur le blé de printemps, le blé dur et le blé d'hiver (non contre-ensemencés de légumineuses) ne devrait pas entraîner d'exposition professionnelle ou occasionnelle supérieure à celle liée à l'utilisation homologuée du pyroxsulam, du fluroxypyr présent sous forme d'ester de 1-méthylhepthyle et du phytoprotecteur cloquintocet acide. Aucun risque préoccupant pour la santé n'est prévu si les travailleurs suivent les instructions sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle qui y est indiqué.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus dans les aliments n'a été présentée pour appuyer l'homologation de l'herbicide GF-3538 contenant du pyroxsulam, du fluroxypyr-meptyle et du phytoprotecteur cloquintocet acide. Les données sur les résidus étudiées auparavant ont été réévaluées dans le cadre de cette demande. Les limites maximales de résidus (LMR) établies pour ces deux principes actifs et le phytoprotecteur sont adéquates pour couvrir les niveaux de résidus prévus résultant de l'utilisation de l'herbicide GF-3538. Les évaluations de l'exposition alimentaire versées au dossier sont également jugées acceptables pour estimer l'exposition alimentaire et aucun risque inquiétant pour la santé n'a été relevé pour aucun sous-groupe de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

### **Évaluation environnementale**

Le profil d'emploi de l'herbicide GF-3538, y compris les doses d'application, les sites et les méthodes, correspond au profil d'emploi homologué d'autres produits homologués contenant du fluroxypyr et du pyroxsulam. Par conséquent, l'utilisation de l'herbicide GF-3538 ne devrait pas entraîner de risques supplémentaires pour l'environnement. L'étiquette contient tous les énoncés applicables et requis relatifs aux dangers environnementaux et aux mises en garde, y compris l'information sur les zones tampons.

### **Évaluation de la valeur**

La disponibilité de l'herbicide GF-3538 offrira aux producteurs de blé de l'Ouest canadien la possibilité d'utiliser un produit coformulé pour lutter contre les graminées et les latifoliées dans le blé de printemps, le blé dur et le blé d'hiver. Les avantages d'un produit coformulé comprennent une réduction des exigences en matière d'emballage, la facilité d'expédition et d'entreposage du produit et une réduction des exigences de manutention, de la production à l'utilisateur final de la ferme (p. ex. chargement dans le pulvérisateur).

Des données sur l'efficacité et la sensibilité des cultures hôtes provenant d'essais en champ menés dans l'Ouest canadien ont été fournies à des fins d'évaluation. Les données d'essai fournies montrent que l'herbicide GF-3538 appliqué à la dose élevée de 1,17 L/ha (148 g p.a./ha) aurait un rendement semblable (efficacité et sensibilité des cultures) à celui des produits précédents. À la faible dose de 0,88 L/ha (111 g p.a./ha), la majorité des allégations de mauvaises herbes sont appuyées. Lorsque l'herbicide est mélangé en cuve avec le produit 2,4-D Ester pour un désherbage à plus grande échelle, toutes les allégations concernant les mauvaises herbes sont confirmées et on peut s'attendre à une sensibilité acceptable des cultures.

On n'a fourni aucune donnée sur la sensibilité des cultures de rotation aux fins d'évaluation. Cependant, étant donné que 1) les cultures de rotation pour l'herbicide GF-3538 sont les plus restrictives de celles qui figurent sur l'étiquette des produits précédents et que 2) le report dans le sol résiduel des principes actifs contenus dans l'herbicide GF-3538 n'est généralement pas influencé par les différences entre les préparations, toutes les allégations relatives aux cultures de rotation peuvent être étayées pour l'étiquette de l'herbicide GF-3538.

### **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué les données fournies et les juge suffisantes pour appuyer l'homologation de l'herbicide GF-3538 pour utilisation en post-levée du blé (blé de printemps, blé dur et blé d'hiver) dans les provinces des Prairies et l'intérieur de la Colombie-Britannique.

## References

### PMRA

#### Document

Number	Reference
2693600	2016, Product Identification of GF-3538, DACO: 3.1.1,3.1.2,3.1.3,3.1.4 CBI
2693601	2016, Group A Report: Product Identity and Composition, Description of Materials Used to Produce the Product, Description of Formulation Process, Discussion of Formation of Impurities, Certified Limits, and Enforcement Analytical Method for GF-3538, an End Use Product Containing Fluroxypyr-meptyl and Pyroxsulam, DACO: 3.2.1, 3.2.2, 3.2.3, 3.3.1, 3.4, 3.4.1, 3.4.2 CBI
2693602	2016, Chemical and Physical Properties of GF-3538 Herbicide, DACO: 3.5.10, 3.5.12, 3.5.13, 3.5.14, 3.5.15, 3.5.4, 3.5.5 CBI
2693604	2016, Group B: Determination of Color, Physical State, Odor, Oxidizing and Reducing Action, Flammability, pH, Viscosity, and Density of GF-3538, an End Use Product Containing [CBI Removed], Pyroxsulam, and Fluroxypyr-methyl, DACO: 3.5.1, 3.5.11, 3.5.12, 3.5.13, 3.5.14, 3.5.15, 3.5.2, 3.5.3, 3.5.6, 3.5.7, 3.5.8, 3.5.9 CBI
2752996	2017, GF-3538 Accelerated Storage Stability & Corrosion Characteristics in F-HDPE, DACO: 3.5.10 CBI
2804516	2017, Description of Formulation Process, Particle Size, DACO: 3.2.2 CBI
2804517	2017, GF-3538 Two-Week Accelerated Storage Stability and Packaging Corrosion Characteristics in F-HDPE and EVOH, DACO: 3.5.10 CBI
2693605	2016. Acute oral toxicity study of GF-3538 in rats. JRF Study No. 401-1-01-13792; DACO 4.6.1.
2693606	2016. Acute dermal toxicity study of GF-3538 in rats. JRF Study No. 403-1-01-13793; DACO 4.6.2.
2693607	2016. Acute inhalation toxicity study of GF-3538 in rats. JRF Study Number 405-1-01-13794; DACO 4.6.3.
2693608	2016. Acute eye irritation study of GF-3538 in rabbits. JRF Study No. 407-1-01-13796; DACO 4.6.4.
2693609	2016. Acute dermal irritation study of GF-3538 in rabbits. JRF Study No. 406-1-01-13795; DACO 4.6.5
2693610	2016. Skin Sensitisation Study of GF-3538 by Local Lymph Node Assay in Mice. JRF Study No. 409-1-01-13797; DACO 4.6.6
2726110	2016, GF-3538 Herbicide, 2015-2016 Trial Reports (19), Submission 2016-7898, DACO: 10.2.3.3, 10.3.2.
2739047	2017, 10.1 Efficacy of GF-3538 rationale, DACO: 10.1.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2018

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.